



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 19 août 2021

Date d'affichage : 8 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois septembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique THIEBAUD, maire.

Présents : BROUILLARD Francis, DELANNE Jean-François, DOS SANTOS Ernest, GOUTRY Laurent, GRANDVUILLEMIN Christine, HOGNON Eric, LOISEAU Pascale, MOUSSUS Aleth, THIEBAUD Dominique

Représentés : THIVET Juliette par GRANDVUILLEMIN Christine

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

2021_30 - Désignation du Secrétaire de Séance

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance : Ernest DOS SANTOS

2021_31 - Approbation du Procès-Verbal du 30 avril 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 avril 2021 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 30 avril 2021

2021_32 - Vidéoprotection : Contrat de Maintenance

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire informe que l'installation de la Vidéosurveillance nécessitera une maintenance.

Cette prestation de maintenance doit être définie et donne lecture d'un contrat de vidéo-protection reçu de la part Inéo Infraco.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le contrat de maintenance,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rattachant à ce contrat de maintenance.

2021_33 - Familles Rurales de Longeau : Location Salle de Convivialité

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	10	10	0	0	0

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des Familles Rurales de Longeau d'occuper la salle des fêtes les mercredi et jeudi de 18h30 à 19h30 afin d'assurer la pratique du yoga et d'obtenir une remise gracieuse pour l'année particulière 2020.

Considérant que la pratique du Yoga a été effectuée de septembre 2019 à mars 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la mise à disposition de la salle des fêtes aux familles Rurales de Longeau pour un montant de 500 € par an,
- Accepte d'accorder une remise pour l'inactivité de mars à juin 2020 d'un montant de 200 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utilisées dans ce cadre.

2021_34 - Parcelle Communale : Achat ou Location

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	10	10	0	0	0

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur MERVELAY Rémi demandant soit l'acquisition ou soit la location du terrain situé en surplomb de son habitation et attenant au cimetière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De louer à Monsieur MERVELAY Rémi à titre gratuit la parcelle pour une durée déterminée avec obligation d'entretenir cette parcelle.

2021_35 - Désherbage : Matériel

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis pour équiper la commune d'un matériel de désherbage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte le devis pour un montant de 3.108,00 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- Autorise le prêt de ce matériel aux habitants du village.

2021_36 - Société de Chasse Saint-Hubert de Bourg : Don

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	10	10	0	0	0

Monsieur le Maire informe que la Société de Chasse Saint-Hubert de Bourg a fait un don à la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte le don d'un montant de 825.21 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce don.

2021_37 - Projet Eolien : Courrier Groupe d'électeurs de Bourg - Avis Conseil Municipal

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir
8	9

Avant de commencer à traiter ce point de l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande à Madame Aleth Moussus de quitter la salle car cette personne est intéressée. Madame Moussus Aleth quitte la salle.

Monsieur Le maire donne des explications :

Nous avons reçu en mairie une demande de consultation des habitants de la commune sur le sujet des éoliennes. A la suite de la présentation qui a eu lieu en février, plusieurs habitants se sont saisis du dossier et sont allés voir les habitants en ne disant pas toujours des choses exactes mais c'est un autre sujet. La question posée et pour laquelle les personnes ont signé est simple voulez-vous que soit organisé un référendum. D'ailleurs la lecture des noms des signataires est assez intéressante, mais ça aussi c'est un autre sujet.

Il en est pas moins qu'un certain nombre d'électeurs je n'ai pas dit habitants, 108 sur les feuilles, on ne peut pas se tromper vu le nombre de fois que celui-ci nous est rabattu associé avec l'article 122 du CGCT

Cet article a étendu à l'ensemble des collectivités territoriales la possibilité de consulter les électeurs dont les communes bénéficient depuis 1992. Le droit de pétition, est également confirmé selon l'article 72-1 de la constitution visant à demander, mais non pas à obtenir, l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Mais là aussi ce n'est pas le sujet puisque nous l'avons inscrit à l'ordre du jour pour valablement délibérer si besoin.

Avant de vous laisser la parole je voudrais faire quelques rappels de certaines étapes pour arriver à la réunion de ce soir.

Ce dossier date un peu il est vrai plusieurs conseils municipaux se sont succédés, en 2006 la Compagnie du vent a contacté la commune afin de présenter un projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Bourg et Cohons. Le conseil de l'époque s'est même rendu à Chapelle Vallon en novembre 2008 pour une visite d'un parc de plusieurs éoliennes, le conseil a autorisé la poursuite du dossier et le promoteur a lancé les études.

Les projets fleurissant un peu partout, les promoteurs mettant une pression sur les propriétaires sur les communes, En 2010, la communauté de Commune du Grand Langres avec les autres CC du sud haut marnais ont décidé de lancer une ZDE afin de définir les lieux possible d'implantation d'éoliennes, cette étude faire ressortir que Bourg est une zone d'installation possible d'éoliennes. Il est demandé au conseil de l'époque de se positionner avant de transmettre le dossier en préfecture comme pour tout ce type de dossier avant instruction par les services de l'état. Le conseil délibère et approuve ce schéma à l'unanimité en mars puis en juin 2010. Après instruction et plusieurs réunions publiques, le préfet sollicite de nouveau la commune en mars 2012 pour une délibération pour l'approbation définitive des secteurs pour la zone de développement de l'éolien, de nouveau les conseillers de l'époque délibèrent

favorablement à encore à l'unanimité. Certain s'en rappelle sûrement puisqu'il y en a ici présent.

Le dossier continue donc son chemin.

En 2016 est installé un mat de mesure pour le vent, difficile de ne pas le voir puisqu'il y est resté jusque début 2019 soit un peu plus de deux années ceci pour ceux qui osent dire qu'ils n'étaient pas au courant.

Rappelons également que l'information a été dispensée régulièrement par le promoteur, une exposition s'est tenue en février 2017,

En 2018 une concertation préalable, obligatoire celle-ci pour pouvoir déposer les dossiers en instruction, s'est tenu également en mairie du 3 septembre au 5 octobre prolongé jusqu'au 19 octobre, avec avis distribué dans chaque boîte aux lettres et même relayé sur les réseaux sociaux par certains habitants. Seul trois personnes ont fait part de doléances sur le registre prévu à cet effet.

A la suite des dernières élections, à ma demande et dans un souci de partager l'information avec le nouveau conseil, au passage avec les nouveaux habitants, il a été organisé une nouvelle présentation qui a eu lieu en février 2021 avec sur deux demi-journée la présence du promoteur.

Pour les personnes en activité effectivement cela était en horaire de permanence, cela n'a pas empêché deux personnes intéressées de demander à accéder au dossier en dehors de plage horaires prévues, demandes à laquelle nous avons bien évidemment répondu favorablement.

Je ne peux qu'être satisfait qu'enfin les habitants s'approprient ce dossier. Puisque cette fois ci nombres d'entre eux sont venus et se sont exprimés oralement et sur le registre.

Petit rappel également du déroulé de la procédure qui n'a pas été clairement précisé aux habitants lors de la tournée. A ce stade le promoteur du projet a déposé son dossier en préfecture pour instruction par les différents services de l'état. Avant de rendre son avis, le préfet va enclencher une enquête publique suivi d'une consultation de la mairie, les mairies voisines ainsi que la CC du Grand Langres. Le but de l'enquête publique étant bien de recueillir l'avis des habitants du village et voir plus. Mais cela ne semble pas avoir été entendu. Je précise également que le dépôt de permis ne passe pas par la mairie contrairement au dossier de permis de construire traditionnel.

Dans le domaine des énergies renouvelables, comme dans tous les domaines, il y a les pour et les contres. Les éoliennes sont un sujet clivant, on est à un stade où les pour n'écotent plus les arguments des contres, et inversement les contres n'entendent pas les avis des pous.

Les réponses aux questions sont remises en cause avec fréquemment une suspicion de mensonge. Internet et les réseaux sociaux y vont à grand coup de médiatisation pour noyé la toile de news et fake news. On ne sait plus ce qui est le vrai du faux.

Les dernières élections ont été également prétextes et moyen de pression pour certain candidats locaux et nationaux. Il y a une déferlante médiatique sur le sujet ses derniers temps

Mais bien entendu chacun est libre de sa pensée et avoir un avis et le défendre est respectable et doit être respecté

C'est pour cela que je propose de délibérer en premier sur une méthode afin d'avancer. Car pour ma part tout a été dit.

Monsieur Le Maire propose que le Conseil Municipal se positionne sur le sujet avec un vote à bulletin secret.

A l'issue de ce vote deux solutions :

- Le Conseil Municipal est contre le projet éolien, nous transmettrons au préfet l'avis motivé de notre refus, bien entendu j'encourage un maximum de personnes à se déplacer à l'enquête publique afin de confirmer notre position.
- Le Conseil Municipal est pour le projet éolien, l'avis définitif sera conditionné à l'organisation d'une consultation des habitants. Donc le conseil se réunira de nouveau à l'issue de cette consultation et à l'examen des résultats le conseil se ravisera ou confirmera sa position. Et seulement là nous transmettons l'avis motivé à la préfecture.

Je répète :

- Une première délibération, êtes-vous d'accord oui ou non sur la méthode ?
- Une seconde délibération avec deux alternatives « contre » ou « pour sous condition »
- Si « pour » une troisième délibération pour la demande en préfecture de l'organisation d'une consultation, nous devons également en définir les modalités.

Vous avez la parole.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'échanger sur la procédure de méthode.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

- Pour : 5
- Contre : 4

La méthode est donc approuvée à la majorité.

En application de la méthode Monsieur Le Maire propose de délibérer « pour » ou « contre » le projet éolien à Bourg.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Emet un avis défavorable au projet éolien à Bourg.

Résultat du vote :

- Pour : 0
- Contre : 9

Mot du Maire après le vote :

Le résultat montre que le conseil est à l'écoute des habitants, que les conseillers votent dans l'intérêt du village et non pas dans leur intérêt ou conviction personnels. Je souhaite également que ceux qui se sont mobilisés sur ce dossier le reste aussi pour le quotidien du village, que certains sont moins fermé et obtus que l'on veut bien le faire croire.

2021_38 - Projet Eolien : Convention de Servitude

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	0	0	0	0	10

Considérant qu'un avis défavorable a été émis au sujet de projet éolien par le Conseil Municipal,

La promesse de convention de servitude n'a donc pas été délibérée.

Madame Aleth MOUSSUS rejoint sa place dans la salle.

2021_39 - Méthanisation : Avis sur installation sur la commune de Selongey

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	7	0	3	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de méthanisation sur la commune de Selongey et demande d'émettre un avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de méthanisation sur la commune de Selongey.

2021_40 - CC du Grand Langres : Convention Informatique

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

Dans une logique de services communs et de mutualisation des moyens, il est proposé d'accéder à l'assistance du service informatique de la Communauté de Communes du Grand Langres.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention informatique qui définit les modalités de mise à disposition de cette prestation de service.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'assistance informatique prodiguée par le service informatique de la Communauté du Grand Langres,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le service Informatique de la Communauté de Communes du Grand Langres.

2021_41 - Décision Modificative Budgétaire- Budget Communal : Subvention Centenaire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

La subvention relative au Centenaire a été imputée l’an dernier en comptabilité en section d’investissement.

Cependant, l’ensemble des dépenses relevaient de la section de fonctionnement donc la subvention aurait dû être comptabilisée en recette de fonctionnement

Afin de régulariser cette imputation, il convient de procéder à la Décision Modificative Budgétaire suivante :

Après avoir délibéré,

52062 Code INSEE	BOURG COMMUNE DE BOURG - 136 00	DM n°2 2021
---------------------	------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné
SUBVENTION CENTENAIRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1327 : Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	14 412.96 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	14 412.96 €	0.00 €	0.00 €
D-2041632 : SPA - Bâtiments et installations	14 412.96 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	14 412.96 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	14 412.96 €	14 412.96 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

le Conseil Municipal décide :

- D’approuver la Décision Modificative Budgétaire proposée.

2021_42 - Décision Modificative Budgétaire - Budget eau et Assainissement : Compteurs Sectorisation

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

Des travaux de pose de compteurs de sectorisation sont nécessaires pour faciliter les recherches de fuites et d’intervenir rapidement.

Les crédits pour réaliser ces travaux n’ont pas été prévus au budget Eau et Assainissement.

Il convient de procéder à la Décision Modificative Budgétaire suivante :

52062 Code INSEE	BOURG SCE EAUX/ASST - BOURG - 136 02-	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné

COMPTEURS SECTORISATION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-131 : Subventions d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 384.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 384.00 €
D-2158 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	12 384.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	12 384.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	12 384.00 €	0.00 €	12 384.00 €
Total Général		12 384.00 €		12 384.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la Décision Modificative Budgétaire proposée.

Questions diverses

- **Transports Scolaires** :

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de réponse, reçu du Service des Transports de la Maison de la Région de Troyes-Chaumont – Site de Chaumont, relatif à une demande de modification d'horaires de transport scolaire.

- **Permanence des Finances Publiques** :

A compter du 1er septembre 2021, un accompagnement de proximité pour les usagers est mis en place par la Direction départementale des Finances publiques de la Haute-Marne :

L'accompagnement proposé permet aux usagers :

- d'obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- de bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- d'être aidés pour déclarer ses revenus
- de gérer son prélèvement à la source
- d'obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- d'obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- de faire une réclamation contentieuse
- de déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- de demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- d'obtenir un bordereau de situation
- d'obtenir des informations sur la procédure de surendettement.

Sur le territoire du Grand Langres cet accompagnement se traduit par la mise en place de 2 permanences :

Tous les Mardis
à l'**Espace France Service Val-de-Meuse**
27 avenue de Langres Montigny-le-Roi 52140 VAL-DE-MEUSE
de 9h à 12h et de 13h à 16h
Les usagers peuvent prendre rdv sur www.impots.gouv.fr

Tous les Lundis
à la **Maison de Service au Public de Rolampont**
31, rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 52260 ROLAMPONT
de 9h à 12h et de 13h à 16h
Les usagers peuvent prendre rdv sur www.impots.gouv.fr

Par ailleurs, à Langres, les agents du Centre des Finances publiques continueront à accueillir le public dans les mêmes conditions qu'actuellement, dans les locaux situés 1 rue Aubert.

Service des impôts des impôts et Trésorerie de Langres :
Horaires d'ouverture au public
Les lundis, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
et le vendredi matin de 9h00 à 12h00



Pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...), vous pouvez vous rendre chez les buralistes partenaires des Finances publiques qui affichent ce logo.

Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

- **Fibre optique :**

Depuis le 30 août : Ouverture commerciale du réseau fibre optique dans notre commune

- **Balayage des rues :**

Semaine 37, du Mardi 14 septembre 2021 au Vendredi 17 septembre 2021

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

Fait à BOURG, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Dominique THIEBAUD